TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2022- 692

Comité de sélection

des associations œuvrant pour l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie

Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,
Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,
Considérant le plan national de relance et notamment sa mesure 4B, soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie,

Arrête

Article 1er Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au *comité de sélection des associations œuvrant pour l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie mise en œuvre par l'État :*

Monsieur Jean-Claude BERTELLI

Article 2 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié sur le site internet et au recueil des actes administratifs du Département. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,
Le 19 AVR. 2022
Le Président,

Michel Weill